



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer avec ATLANTAS le renouvellement de contrat d'assurance, concernant les montgolfières, à compter du 15 juillet 2023 pour une durée d'un an.

Cette assurance comprend les montgolfières F-HCGC, F-HIPF, F-HJON, pour un montant total annuel de 4671, 90 €, auquel s'ajouteront 30 € de frais de dossier.

Fait à Jonzac,

Le

31 MAI 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex